

Projet de Recommandations Politiques pour la Session d'Echange de Vues de la 39^{ème} Session du COMCEC sur "l'Amélioration des Capacités de Commerce en Ligne des Pays Membres de l'OCI".

La 38^{ème} Session du COMCEC a décidé que le thème de la Session d'Echange de Vues de la 39^{ème} Session du COMCEC serait "l'Amélioration des Capacités de Commerce en Ligne des Pays Membres de l'OCI" et a demandé au Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC) de formuler des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et d'en faire rapport à la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

Outre les questions liées au commerce en ligne, le projet de document de recommandations politiques comprend les défis et les options politiques possibles pour améliorer les capacités de commerce en ligne dans les Pays Membres. Dans ce cadre, les défis et problèmes suivants ainsi que des recommandations ont été formulés à la lumière des recherches menées sur le sujet.

A- Défis pour l'Amélioration des Capacités de Commerce en Ligne des Pays Membres de l'OCI

Alors que le commerce en ligne offre des opportunités significatives aux pays disposant de l'infrastructure nécessaire dans ce domaine, il comporte également des risques pour les pays qui ont besoin de prendre des mesures supplémentaires pour l'amélioration de cette industrie. Bien que certains Pays Membres de l'OCI aient fait des progrès significatifs dans le domaine du commerce en ligne, une grande majorité des Pays Membres de l'OCI sont confrontés à divers défis dans le développement de leur capacité de commerce en ligne. Les principaux défis auxquels sont confrontés les pays membres sont soulignés ci-dessous :

- Difficultés d'adaptation à la transformation numérique qui se développe rapidement.
- Un cadre juridique et réglementaire médiocre ainsi qu'une infrastructure numérique inadéquate dans le domaine du commerce en ligne.
- Qualité insuffisante et problèmes de marque, pertes fiscales et augmentation de l'informalité en raison de la diffusion rapide des médias sociaux et de l'augmentation du commerce au moyen des médias sociaux.
- Faible avantage concurrentiel des compagnies locales dans leur pays d'origine en raison du développement rapide des marchés en ligne internationaux et de l'arène numérique.
- Une législation et des pratiques médiocres sur des questions incluant les paiements électroniques, la protection des consommateurs, la propriété intellectuelle, la cybersécurité, la protection de la vie privée et la protection des données.
- Capacité institutionnelle limitée en ce qui concerne la préparation, la mise en œuvre et le suivi des lois, des stratégies et des programmes relatifs au commerce en ligne.

- L'inadéquation des infrastructures de télécommunication, comme la mauvaise qualité du réseau, la qualité de la vitesse de l'internet et le coût de l'internet et de la bande passante.
- Manque de ressources humaines qualifiées et de savoir-faire à utiliser dans le secteur du commerce en ligne.
- La majorité des Pays Membres de l'OCI ont du retard dans le domaine de la facilitation du commerce et des classements logistiques.
- Des banques de données médiocres en ce qui concerne le commerce en ligne et un nombre limité d'informations analysées et partagées.
- Sensibilisation limitée et vision médiocre du commerce en ligne parmi les entrepreneurs potentiels.
- Manque de confiance dans l'argent numérique et le commerce en ligne en termes de protection des consommateurs, de responsabilité des intermédiaires, de respect de la vie privée et de protection des données.

B-Recommandations Politiques pour Augmenter les Capacités de Commerce en Ligne dans les Pays Membres de l'OCI

Renforcer la Numérisation

- 1- Établir un portail d'information sur le commerce en ligne de l'OCI où les compagnies des Pays Membres de l'OCI seront en mesure de recevoir des informations sur les marchés des autres pays.
- 2- Offrir aux compagnies de commerce en ligne des opportunités physiques en ligne, où elles peuvent recevoir des informations entre autres sur les incitations, les marchés, les taxes, les droits des consommateurs et la sécurité des données.
- 3- Améliorer l'environnement du commerce en ligne au moyen d'une surveillance efficace et de l'octroi de licences aux plates-formes de commerce en ligne, ainsi que de l'accréditation des compagnies de commerce en ligne sur lesdites plates-formes.
- 4- Promouvoir la fourniture efficace de services publics afin de collecter efficacement les services gouvernementaux sur les plateformes d'administration en ligne.

Un cadre Juridique et Réglementaire Solide

- 1- Développer un environnement juridique et réglementaire favorable au commerce en ligne/numérique au moyen de mesures juridiques et réglementaires dans les domaines de la protection des consommateurs, de la responsabilité des intermédiaires, de la protection de la vie privée et des données, etc.

- 2- Envisager de se conformer aux réglementations internationales visant à faciliter les transactions commerciales internationales, telles que le MLETR (Loi Type sur les Documents Transférables Électroniques).
- 3- Définir et classifier le commerce en ligne en vue de développer une compréhension commune sur le sujet dans les Pays Membres de l'OCI.
- 4- Encourager le transfert de connaissances techniques au moyen du partage direct d'informations/de documents, de formations, d'ateliers et de programmes d'échange de personnel dans le domaine du commerce en ligne parmi les Pays Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique.
- 5- Encourager les Pays Membres de l'OCI à développer une stratégie nationale de commerce en ligne multi-annuelle, réalisable et échelonnée dans le temps.
- 6- Encourager les Pays Membres de l'OCI à déterminer les institutions compétentes responsables du développement de l'écosystème du commerce en ligne et à établir des mécanismes de coordination efficaces.

Activités de Promotion et Incitations

- 1- Promouvoir les systèmes de paiement en ligne parmi le public et les entrepreneurs afin de développer un écosystème de commerce en ligne avec l'utilisation de garanties de protection, de déductions fiscales et d'avantages par rapport aux paiements en espèces, tels que les remises et les versements échelonnés.
- 2- Fournir des aides et des incitations gouvernementales pour encourager l'esprit d'entreprise du commerce en ligne existant et pour faire obstacle à l'économie non enregistrée (par exemple, en empêchant les entreprises de commerce en ligne de vendre des marchandises sans facture).
- 3- Élaborer des réglementations législatives et fournir un soutien et des incitations gouvernementales aux personnes qui ont atteint un certain niveau dans le commerce en ligne (par exemple, celles qui vendent plus de 20 unités par mois ou plus de 5 000 unités monétaires locales) pour qu'elles deviennent des entreprises enregistrées.
- 4- Promouvoir le développement du commerce en ligne interentreprises (B2B) et du commerce numérique (par exemple, organiser des foires, des forums, des formations pour les compagnies B2B, soutenir la participation à des foires et des entreprises nationales à des plates-formes B2B internationales, fournir un soutien logistique).

- 5- Lancer des programmes de soutien et d'incitation pour accroître la sensibilisation et améliorer les compétences de l'esprit d'entreprise du commerce en ligne, en particulier dans les segments sous-développés de la société.
- 6- Développer les compétences commerciales afin d'améliorer la compétitivité des compagnies de commerce en ligne / numérique au moyen de formations sur l'image de marque et l'institutionnalisation, les compétences commerciales sur les médias sociaux, la présentation des produits sur les plateformes mondiales de commerce en ligne, et les ventes fructueuses.

Soutenir le Développement de l'Infrastructure

- 1- Fournir une infrastructure de qualité (c'est-à-dire l'internet, l'accès mobile, etc.) à un prix abordable en vue d'améliorer l'écosystème du commerce en ligne/numérique.
- 2- Soutenir le commerce en ligne/les modules de paiement numérique, d'achat et de suivi au moyen d'une infrastructure informatique moderne et sécurisée.
- 3- Améliorer l'environnement d'investissement dans le pays et mettre en œuvre de grands projets avec différents modèles de financement afin de renforcer le secteur des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), qui est l'élément fondamental du développement du commerce en ligne.
- 4- Développer/renforcer les ressources/capacités humaines de l'écosystème du commerce en ligne au moyen, parmi d'autres, de l'éducation formelle et de la formation professionnelle des entreprises, en vue d'équiper les employés du secteur avec les compétences nécessaires.